



Extrait du registre des arrêtés  
De la commune  
D'USSON EN FOREZ

Arrêté n° AV2024-03 du 1<sup>er</sup> février 2024  
Réglementant le stationnement  
pendant les travaux de génie civil  
place du Souvenir

Le maire d'Usson en Forez

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de la société PASSION NATURE FOREZ en date du 30 janvier 2024 qui souhaite effectuer des travaux de génie civil en occupant temporairement le domaine public, place du Souvenir ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

### ARRÊTÉ :

#### Article 1

Du 5 au 17 février 2024, la société PASSION NATURE FOREZ est autorisée à effectuer des travaux de génie civil sur la place du Souvenir.

#### Article 2

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : environ un quart de la place du Souvenir ;
- sécurité : périmètre délimité par des barrières de chantier

#### Article 3

La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

#### Article 4

La société PASSION NATURE FOREZ est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

#### Article 5

Le maire et le permissionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Fait à USSON EN FOREZ le 1<sup>er</sup> février 2024

Le Maire,  
Hervé BEAL

